



DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

ADM.8.2

DOMAINE : ADMINISTRATION

En vigueur le : 9 septembre 1998

Politique : Nouvelle école

Révisée le :

## PLAQUES POUR LES NOUVELLES ÉCOLES

### L'INSCRIPTION DE LA PLAQUE DOIT INCLURE

- 1) Le nom de l'école
- 2) Le nom du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
- 3) Le jour, la date et le nom du célébrant de la bénédiction lors de l'ouverture officielle
- 4) Le nom du président du Conseil
- 5) Le nom de tous les conseillers et conseillères scolaires
- 6) Le nom de la direction de l'éducation
- 7) Le nom de la surintendance de l'école
- 8) Le nom de la direction des ressources matérielles et de la direction des affaires
- 9) Le nom de la direction de l'école
- 10) Le nom de la firme d'architectes
- 11) L'entrepreneur général s'il y a lieu.

Les inscriptions susmentionnées telles qu'elles sont lors du début des soumissions.